



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°

Du

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieures

P.J. : Un projet de délibération

La liste des représentations dans les comités et organismes extérieurs

Le présent projet de délibération pour objet de désigner les représentants de la province Sud au sein des organismes et comités extérieurs.

Vous trouverez en annexe la liste ainsi que le mode de désignation au sein de ces organismes et comités.

A titre d'information, l'ensemble des représentations a été recensé. Les désignations qui figurent en gras, relèvent de l'assemblée de province. Seules celles-ci apparaissent dans le projet de délibération. A contrario, les désignations ne figurant pas en gras, ne relèvent pas de l'assemblée de province. Il s'agit d'organismes ou de comités dans lesquels le Président de l'assemblée siège ou à défaut son représentant qu'il désigne par un simple courrier.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le Président



LISTE DES REPRÉSENTANTS

DE LA PROVINCE SUD

AU SEIN DES CONSEILS et COMITÉS EXTÉRIEURS

1. **SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE**
2. **SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - a) **Développement économique (hors secteur tourisme)**
 - b) **Tourisme**
3. **SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - a) **Habitat**
 - b) **Urbanisme et aménagement du territoire**
4. **SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL**
5. **SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**
 - a) **Santé**
 - b) **Action sociale**
6. **SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT**
7. **SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**
8. **SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
 - a) **Emploi**

b) Formation professionnelle

9. SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

10. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

a) Enseignement

b) Culture

11. SECTEUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

a) Équipements publics

b) Énergie

c) Transports

1. SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

Comité consultatif du crédit	<i>1 représentant titulaire de chaque province désigné par l'assemblée de province</i>	<i>1 représentant suppléant de chaque province désigné par l'assemblée de province</i>
-------------------------------------	--	--

Comité des finances locales	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i>
------------------------------------	--

Commission d'évaluation des charges	Le président de l'assemblée ou son suppléant
--	--

GIE SERAIL (système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées) à l'assemblée générale	Le président de l'assemblée ou son représentant
<i>au comité technique de gestion</i>	<i>Titulaire : le chef topographique Suppléant : le chef adjoint du service topographique</i>

ICAP (Institut calédonien de participation) au conseil d'administration	Le président de l'assemblée ou son représentant
--	---

2. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (HORS SECTEUR TOURISME)

Comité consultatif des investissements CAFI	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : <i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>

	<i>le président de la commission du développement économique de la province Sud</i>
	<i>le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine de la PS</i>
	<i>Le vice-président en charge du secteur</i>
	<i>le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de la PS</i>

ISEE (Institut de la statistique et des études économiques) au conseil d'administration	<i>1 élu désigné par la province Sud</i>
--	---

Au comité de gestion chargé d'examiner les demandes de prise en charge des intérêts des prêts au titre du fond de garantie de la province Sud au profit du secteur minier	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i>
	<i>Directeur de l'Economie de la Formation et de l'Emploi</i>

PROMOSUD (Société de financement et de développement de la province Sud) <i>à l'assemblée générale</i> <i>au conseil d'administration</i>	
	<i>1 élu désigné par l'APS</i>
	<i>6 membres de l'APS</i>
	Le SGPS <i>Le chef du service des financements et des participations</i>

Commission chargée de rendre un avis sur les demandes de bourses de la deuxième chance	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>Président : Le président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant</i>

	<p><i>Le président de la commission de la condition féminine de l'assemblée de la province Sud ou son représentant</i></p> <p><i>Le président de la commission de la santé et de l'action sociale de l'assemblée de la province Sud ou son représentant ;</i></p> <p><i>Un représentant de la maison de la femme;</i></p> <p><i>Deux représentants de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS)</i></p> <p><i>Deux représentants de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi (DEFE) ;</i></p>
<p>Société anonyme d'économie mixte SEM Mwe Ara <i>au conseil d'administration</i></p>	<p><i>4 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i></p>
<p><i>à l'assemblée générale</i></p>	<p><i>1 représentant de la province Sud</i></p>
<p>Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer (ACCD'OM) <i>à l'assemblée générale</i></p>	<p><i>1 représentant de la province Sud</i></p>
<p>ADECAL (Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie) <i>au conseil d'administration</i></p>	<p><i>le président de l'assemblée ou son représentant permanent</i></p>
<p>Comité consultatif des mines</p>	<p><i>le président de l'assemblée ou son représentant</i></p>
<p>Conseil des mines</p>	<p><i>le président de l'assemblée ou son suppléant</i></p>
<p>Comité des installations classées</p>	<p><i>Pour les questions relatives aux installations classées relevant des domaines économiques (autres que les domaines agricoles ou agroalimentaires) Le directeur de la DEFÉ ou son représentant</i></p> <p><i>Deux personnes qualifiées désignées par le</i></p>

	<i>président de l'assemblée pour une durée de deux ans</i>
--	--

Comité de pilotage chargé d'examiner les problèmes induits par le projet industriel de Goro Nickel	Le président de la commission du développement économique ou son représentant
	La présidente de la commission de l'environnement ou son représentant

DOCUP (Document unique de programmation du IX^e Fonds européen de développement (FED) au comité de suivi	Membre de droit : <i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
	<i>Le représentant de la mission aux droits de la femme en province Sud.</i>
	Membre consultatif : <i>Le président du conseil d'administration de la MIJ ou son représentant</i>

b) TOURISME

	Titulaire	Suppléant
Conseil consultatif du tourisme	<i>5 membres titulaires de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>	<i>ainsi que 5 suppléants</i>
	<i>Président : le président de l'assemblée ou son représentant</i>	

GIE NCTPS (« Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud ») <i>au conseil d'administration :</i>	<i>3 administrateurs désignés par l'assemblée en son sein ou en dehors</i>
	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>

	<i>une personnalité qualifiée désignée par le président de l'assemblée</i>
--	--

SEM de TINA <i>à l'assemblée générale et au conseil d'administration</i>	<i>1 administrateur désigné par la province Sud</i>
--	---

Syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Fondation Catala-Stucki) » <i>au conseil d'administration</i>	Titulaire	Suppléant
	<i>4 représentants titulaires pour la province Sud</i>	<i>4 représentants suppléants pour la province Sud</i>

Office du tourisme de Nouméa et de la province Sud <i>à l'assemblée générale et au conseil d'administration</i>	<i>Le Président de la province Sud ou son représentant</i>
---	--

3. SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A) HABITAT

Pour les aides sociales relevant du secteur de l'habitat, se reporter au secteur social (action sociale)

OPAL (Office Pour l'Amélioration des Logements), ex-ADHS <i>à l'assemblée générale</i>	<i>4 membres de l'APS dont le Président de la commission de l'habitat, urbanisme et l'aménagement du territoire</i>
	<i>Trois personnalités qualifiées dans le domaine du logement social ou dans le domaine social, désignées par le président de l'assemblée</i>
<i>au conseil d'administration</i>	<i>Le président de la commission provinciale de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ou son représentant</i>

	<i>Trois personnalités qualifiées dans le domaine du logement social ou dans le domaine social, désignées par le président de l'assemblée</i>
--	---

Commission des aides à l'habitat <i>avec voix délibérative</i>	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>Le président ou son représentant</i>
<i>avec voix consultative</i>	<i>Le président de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ou son représentant</i>
	<i>Le délégué au logement DL ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DAFI ou son représentant</i> <i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

FSH (Fonds social de l'habitat) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de chacune des assemblées de province désigné en leur sein</i>
	<i>Le délégué au logement DL intéressé par une opération ou son représentant</i>

Commission d'attribution des logements SIC	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>la Province Sud, représentée par son Président ou son représentant ou sa suppléante et une personne qualifiée de son choix</i>

La Maison de l'habitat <i>au conseil d'administration</i>	<i>Le président de l'APS ou son représentant</i>
	<i>Trois personnalités qualifiées désignées par le président de l'assemblée</i>
<i>à l'assemblée générale</i>	<i>Tous les membres de la maison de l'habitat</i>

B) URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CAUPS (Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud)	<i>3 membres de l'assemblée de Province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés.</i>	
	Le président de l'assemblée ou son représentant	
	<i>Une personne qualifiée désignée par le président de l'assemblée</i>	

	Titulaire	Suppléant
Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux	<i>5 membres de l'assemblée de province désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>	<i>ainsi que 5 suppléants</i>

	Titulaire	Suppléant
Commission provinciale d'urbanisme commercial	<i>4 membres de l'assemblée de province désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>	<i>ou leurs suppléants</i>
	Le président de l'assemblée ou son représentant, Alain DESCOMBELS	
	Le secrétaire général adjoint en charge du patrimoine	
	Le directeur de la DEFE	

Observatoire territorial des marchés publics	<i>1 membre par province désigné par leur assemblée</i>
--	---

Commission des lotissements industriels	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>président : le président de l'assemblée ou son représentant,</i>
	<i>Le DEPS</i>
	<i>Le DAFI</i>

SAEM d'agglomération (société anonyme immobilière d'économie mixte de construction et de gestion de logements) <i>au conseil d'administration</i>	<i>5 représentants de la province sud dont 1 représentant à l'assemblée générale</i>
---	--

4. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL

ADRAF (Agence de développement rural et d'aménagement foncier) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de chacune des provinces choisi en son sein par chaque assemblée de province</i>
<i>au comité de pilotage « aménagement et développement des terres attribuées aux GDPL »</i>	<i>1 représentant de chacune des provinces choisi en son sein par chaque assemblée de province</i>
<i>au comité de province</i>	<i>2 représentants de la province choisis en son sein par l'assemblée de province</i>

AICA (Association interprovinciale de gestion des centres agricoles) à l'assemblée générale	1 membre de chaque assemblée de Province désigné par celle-ci
--	---

	Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>Le secrétaire général ou son représentant</i>
	<i>Le DDR ou son représentant</i>
au bureau	1 membre de chaque assemblée de Province désigné par celle-ci
	<i>Le secrétaire général ou son représentant</i>
au comité technique	<i>Le directeur de la DDR</i>

Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie <i>à l'assemblée générale et à la commission électorale chargée de la réunion des listes électorales</i>	1 membre de chaque assemblée de Province désigné par celle-ci
---	---

IAC (Institut agronomique calédonien)	<i>1 représentant par collectivité</i>
au conseil d'administration	Le directeur de la DDR
	<i>Le directeur de la DEFE</i>

ERPA (Établissement de régularisation des prix agricoles)	4 représentants de la Province Sud, désignés par l'assemblée de Province
au conseil d'administration	<i>1 représentant des organisations professionnelles agricoles, désigné par le conseil d'administration pour 2 ans, sur proposition du président de l'assemblée,</i>
<i>à la Commission Flux et Cotations</i>	Le directeur de la DDR ou son représentant

Lycée agricole de Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration	<i>1 conseiller provincial par province, désigné par chaque assemblée délibérante</i>
---	---

CFPPA Sud (Conseil du centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Sud - rattaché au lycée agricole de Nouvelle-Calédonie)	<i>1 conseiller provincial par province, désigné par chaque assemblée délibérante</i>	
	<i>Le chef du service provincial chargé du développement rural</i>	
	<i>Le chef du service provincial chargé de la formation professionnelle</i>	

OCEF (Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique) <i>au conseil d'administration</i>	Titulaire	Suppléants
	<i>4 représentants de la province Sud, désignés par l'assemblée de province</i>	<i>ou leurs suppléants</i>
	<i>1 représentant des producteurs agricoles, désigné par le conseil d'administration de l'Établissement pour 2 ans, sur proposition du président de l'assemblée</i>	

Comité consultatif des investissements (secteur rural)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>	
	<i>Président : le président de l'assemblée ou son représentant</i>	
	<i>le président de la commission du développement rural de la province Sud</i>	
	<i>le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine de la PS</i>	
	<i>Le vice-président en charge du secteur</i>	
<i>le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de la PS</i>		

Comité consultatif des investissements (secteur maritime)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>	
	<i>Président : le président de l'assemblée ou son représentant</i>	
	<i>le président de la commission du développement rural de la province Sud</i>	
	<i>le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine de la PS</i>	
	<i>Le vice-président en charge du secteur</i>	
<i>le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de la PS</i>		

Commission de sélection des animaux issus du troupeau SANTA-GERTRUDIS de Port Laguerre	<i>Le directeur de la DDR ou son représentant</i>
--	---

APICAN (Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles) <i>au conseil d'administration</i>	Le Président de l'assemblée ou son représentant :
---	--

Commission territoriale d'agrément des coopératives agricoles, unions de coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole	Le directeur de la DDR ou son représentant
--	---

5. SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

A) SANTÉ

Pour les formations relevant du secteur de la santé, se reporter au secteur n° 8 (formation professionnelle).

CAFAT <i>au conseil d'administration</i>	<i>Siège avec voix consultative, au titre de l'aide médicale, 1 représentant de chaque province désigné par l'assemblée de province compétente</i>
--	--

CHS (Centre Hospitalier Spécialisé Albert BOUSQUET) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de chaque province désigné par les assemblées de province</i>
--	---

CHT (Centre Hospitalier Territorial Gaston BOURRET) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant par province désigné parmi les membres élus de chacune des provinces</i>
--	--

Commission de la carte sanitaire	<i>1 représentant par province désigné par chacune des assemblées de province</i>
---	---

Agence sanitaire et sociale de la NC <i>au conseil d'administration</i>	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
---	--

Commission de suivi de dépistage anonyme et gratuit du VIH	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
---	--

Comité de la gestion du risque (maîtrise des dépenses de santé) <i>en formation plénière</i>	<i>le président de la commission de la santé et de l'action sociale (ou un élu suppléant désigné par le président de ladite commission)</i>
<i>en formation technique</i>	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

Fonds autonome de compensation des dépistages en santé publique <i>au comité de gestion</i>	<i>1 représentant au titre de l'aide médicale, désigné par les autorités responsables</i>
---	---

B) ACTION SOCIALE

Commission d'instruction des prêts sociaux complémentaires à la construction	<i>1 représentant par Province désigné parmi les membres élus de chacune des Provinces</i>
---	--

CORH (Commission d'orientation et de reclassement des handicapés)	Titulaire	Suppléant
	<i>1 représentant titulaire de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>	<i>1 représentant suppléant de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>

	Titulaire	Suppléant
--	------------------	------------------

Conseil de famille des pupilles de l'Etat (dispositif d'accouchement sous le secret dans le cadre de la protection de l'enfance)	<i>1 représentant de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière sur proposition d président</i>	<i>1 suppléant</i>
---	--	--------------------

COSS (Comité de l'organisation sanitaire et sociale)	Titulaire	Suppléant
	<i>1 représentant titulaire de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>	<i>1 représentant suppléant de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>

Instance de coordination gérontologique de la province Sud	Titulaire	Suppléant
	<i>1 représentant titulaire de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>	<i>1 représentant suppléant de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i>

Institut de formation des professions sanitaires et sociales	<i>1 représentant de chacune des assemblées de province</i>
<i>au conseil d'administration</i>	
<i>au conseil technique des formations de santé</i>	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>
<i>au conseil technique des formations sociales</i>	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

Mutuelle des fonctionnaires à la commission de contrôle	<i>1 membre de l'assemblée de chaque province</i>
--	---

	Titulaire	Suppléant
--	------------------	------------------

<p>OPAS-SUD (Observatoire de l'action sociale et médico-sociale de la province Sud) à l'assemblée générale</p>	<p><i>1 représentant titulaire de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i></p>	<p><i>1 représentant suppléant de l'assemblée de la province Sud désigné par cette dernière</i></p>
---	---	---

<p>Commission d'agrément des candidats à l'adoption</p>	<p><i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i></p>	
	<p>Président : le président de l'assemblée ou son représentant Directrice DPASS ou s/Directrice médico social</p>	
	<p>Vice-président : Le DPASS ou son représentant</p>	

<p>Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales</p>	<p><i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i></p>	
	<p><i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i></p>	
	<p><i>Le directeur de la DPASS ou son représentant (S/Directrice secteur médico social)</i></p>	
	<p><i>l'assistante sociale chef ou de son représentant</i></p>	
	<p><i>2 représentants des associations à caractère social ou charitable désignés pour deux ans par le président de l'assemblée</i></p>	

<p>Au conseil d'établissement de la Résidence pour personnes âgées « Les Cerisiers Bleus »</p>	<p><i>1 représentant de la province Sud</i></p>
---	---

FACTUR (Fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières) <i>au comité de gestion</i>	<i>l représentant du service de l'aide médicale désigné par les autorités provinciales responsables</i>
--	---

« Le Relais de la province Sud » (association) <i>au conseil d'administration</i>	Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>La chargée de mission du droit des femmes de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DPASS</i>
	<i>Le directeur de la DEFE</i>

SOURIRE (association pour l'animation et l'épanouissement des jeunes des foyers de l'aide sociale à l'enfance de la province Sud) <i>à l'assemblée générale</i>	<i>le DPASS ou son représentant</i>
---	-------------------------------------

Commission de suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine	Le président de l'assemblée ou son représentant
---	---

CPNC (Comité de prévention de la Nouvelle-Calédonie)	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
<i>à la commission technique permanente</i>	<i>Un représentant de la DPASS</i>

Observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie	<i>La présidente de la commission de la condition féminine ou son représentant</i>
	<i>Deux représentant(e)s d'associations de la province Sud oeuvrant dans le secteur de la condition féminine pour 3 ans, renouvelable une fois :</i>

Commission de circonscription pour l'orientation des jeunes handicapés

Sur proposition du président de la province (nommés pour trois ans par arrêté de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie)

- *un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle et infantile*
- *une assistante sociale*

- un psychologue scolaire
- un instituteur spécialisé
- une personne ayant des responsabilités dans un établissement privé accueillant des jeunes inadaptés ou handicapés
- deux personnes qualifiées par leur profession ou leur expérience, l'une sur proposition des associations de famille d'enfants handicapés ou des associations s'occupant d'enfants ou de jeunes handicapés.

Commission territoriale des jeunes handicapés

Sur proposition du président de la province (désignés par arrêté de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie)

- un médecin de santé scolaire et/ou de protection maternelle et infantile, et son représentant (éventuellement)
- une assistante sociale et son représentant (éventuellement)
- un psychologue scolaire et son représentant (éventuellement)
- un instituteur spécialisé

6. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

<p>CIE ou CIE-NC (Centre d'initiation à l'environnement de Nouvelle-Calédonie) à l'assemblée générale</p>	<p><i>1 représentant de la province Sud</i></p>
<p>Comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro</p>	<p><i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i></p> <p>Le président de l'assemblée ou son représentant, président</p> <p>La présidente de la commission de l'environnement, ou son représentant,</p> <p>Le président de la commission du développement économique ou son représentant,</p>

Comité de pilotage (Goro Nickel)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Le président de l'assemblée ou son représentant, président
	La présidente de la commission de l'environnement, ou son représentant
	Le président de la commission du développement économique ou son représentant
Cinq sous-comités chargés d'analyser les problèmes induits par le projet de Vale Inco Nouvelle-Calédonie et de proposer des solutions adaptées : - Un sous-comité chargé des questions relatives à l'emploi et la formation ; - Un sous-comité chargé des questions relatives à l'aménagement et à l'urbanisme ; - Un sous-comité chargé des questions relatives à l'impact socioculturel du projet ; - Un sous-comité sur la participation des entreprises locales à la construction de l'usine ; - Un sous-comité sur le développement des petits projets économiques induits.	<i>les présidents et les rapporteurs techniques des sous-comités sont désignés par Le président de l'assemblée de la province Sud.</i>

Comité des installations classées pour la protection de l'environnement dans la province Sud	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant, Philippe MICHEL</i>
	<i>Le Président de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DAFI ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DENV ou son représentant</i>

	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>
	<i>Le chargé de mission auprès du président de la Province pour l'énergie et l'environnement ?</i>
Pour les questions relatives aux installations classées relevant des domaines agricoles ou agroalimentaires le comité des installations classées, s'adjoit des membres ci-après :	<i>Le président de la commission du développement rural ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DDR ou son représentant</i>
	<i>Deux personnes qualifiées désignées par le président de l'assemblée pour une durée de deux ans</i>
Pour les questions relatives aux installations classées relevant des autres domaines économiques, le comité s'adjoit, s'adjoit des membres ci-après :	<i>Le directeur du service des mines et de l'énergie ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DDR ou son représentant</i>
	<i>Deux personnes qualifiées désignées par le président de l'assemblée pour une durée de deux ans</i>

Association « Observation Et Information sur l'Environnement » CEIL : au conseil d'administration	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
--	---

Comité pour la protection de l'environnement dans la province Sud (CPPE)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Le Secrétaire Général ou son représentant
	Le directeur de la DENV ou son représentant
	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>
	<i>Les membres des commissions de l'assemblée de Province concernées ont entrée de droit aux réunions du comité. Ils sont destinataires des convocations.</i>
	<i>deux personnes qualifiées désignées par le président de l'assemblée pour deux ans, la présidente de l'association « Opération Cétacés ou sa représentante (jusqu'au 30/04/2005) et le président de l'ASNNC</i>

	Titulaire	Suppléant
IFREMER Comité mixte prévu par le protocole d'accord entre le Territoire, les provinces et le centre national pour l'exploitation des océans	<i>1 représentant de chaque province désigné en son sein par l'Assemblée de la province</i>	<i>1 suppléant</i>

	Titulaire	Suppléant
Syndicat mixte des Grandes Fougères	<i>3 représentants titulaires de l'assemblée de la province Sud</i>	<i>3 suppléants</i>

Commission d'agrément relative à la gestion des déchets	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : le président de l'assemblée ou son représentant
	Un représentant des associations de protection de l'environnement désigné par le Président de l'assemblée de la province Sud

	Un représentant des associations de défense des consommateurs désigné par le Président de l'assemblée de la province Sud
--	---

Groupement d'intérêt public « CNRT Nickel et son Environnement »

Les membres sont répartis en 3 collèges :

Collège 1 : Etat et collectivités (5 voix) : Province Sud (1 voix)

A l'assemblée générale :

L'ensemble des membres signataires, à raison d'un représentant désigné par chaque membre : Le Président de l'APS ou son représentant, Philippe MICHEL, ou Pierre GEY, ou Serge NEWLAND.

Au conseil d'administration :

Chaque membre désigne une personne physique : Le Président de l'APS ou son représentant, Philippe MICHEL, ou Pierre GEY, ou Serge NEWLAND.

Au comité scientifique interne :

Chaque membre désigne pour ses compétences scientifiques une personne physique : le directeur de l'environnement ou son représentant.

Commission des ressources marines	<i>Un représentant des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture</i>
	<i>Un représentant des pêcheurs professionnels proposé par l'exécutif</i>

Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions <i>au comité de gestion</i>	Le président de l'assemblée ou son représentant
---	--

<p>Association SCAL-AIR (Association calédonienne de surveillance de la qualité de l'air) <i>à l'assemblée générale</i></p>	<p>Le président de l'assemblée ou son représentant</p>
--	--

<p>Comité consultatif de l'environnement</p>	<p>Le président de l'assemblée ou son représentant</p>
	<p>Le représentant des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement : le président de l'association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne</p>

7. SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

<p>Conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance de Farino, La Foa, Sarraméa (CISPD) à l'assemblée plénière</p>	<p>2 élus de la province Sud</p>
<p>A l'observatoire intercommunal de sécurité</p>	<p>Le directeur de l'enseignement ou son représentant <i>Le directeur de l'action sanitaire et sociale ou son représentant</i></p>

<p>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Païta (CLSPD) A l'assemblée plénière dans le collège des élus</p>	<p><i>1 élu de la province Sud</i></p>
<p>au collège des personnes qualifiées</p>	<p><i>Le directeur de l'action sanitaire et sociale ou son représentant</i> <i>Le directeur du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi ou son représentant</i> <i>Le directeur de l'enseignement ou son représentant</i></p>

<p>Commission territoriale des jeux</p>	<p>Le président ou son représentant</p>
---	--

<p>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Nouméa (CLSPD) <i>au collège des élus</i></p>	<p>Le président ou son représentant</p>
<p><i>au collège des représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance</i></p>	<p><i>Le représentant des directeurs des écoles publiques et maternelles</i></p> <p><i>Le représentant de l'OPAS-sud</i></p>
<p>A l'observatoire communal de sécurité</p>	<p><i>Le directeur de l'enseignement ou son représentant</i></p> <p><i>Le directeur de l'action sanitaire et sociale ou son représentant</i></p>

<p>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Dumbéa (CLSPD) <i>au collège des élus</i></p>	<p>Le président ou son représentant</p>
<p><i>au collège des personnes qualifiées</i></p>	<p><i>Le directeur du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi ou son représentant</i></p>

<p>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Bourail (CLSPD) <i>au collège des élus</i></p>	<p>Le président ou son représentant</p>
<p><i>au collège des personnes qualifiées</i></p>	<p><i>Le Responsable de l'antenne de la Foa</i></p>

Caisse locale des retraites CLR au conseil d'administration	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
<i>au comité d'orientation et de pilotage, auprès du conseil d'administration de la caisse locale de retraites</i>	<i>le directeur des ressources humaines</i>

8. SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A) EMPLOI

Association Calédonienne de Travail et d'Insertion Vers l'Emploi « ACTIVE » ex Régie de quartier	<i>2 membres élus de l'assemblée de la province Sud, désignés par cette dernière</i>
---	--

Institut pour le développement des compétences en NC (IDCNC) ex APE <i>au conseil d'administration et au conseil de formation</i>	Le président ou son représentant
--	---

Commission chargée des modalités d'application et de fonctionnement de l'application Offre et Demande d'Emploi (ODE)	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
--	--

B) FORMATION PROFESSIONNELLE

Ateliers de pédagogie personnalisée de Nouvelle-Calédonie <i>au conseil d'administration et aux assemblées générales</i>	1 membre élu de la province Sud
--	--

CEFI (Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
---	---

	Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>Le président de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant</i>

Comité consultatif de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie (CCFP NC)	Titulaire	Suppléant
	<i>1 représentant de chaque province</i>	<i>1 suppléant</i>

CCCP (Commission consultative certification professionnelle)	<i>1 représentant de chaque province</i>
---	--

ETFPA (Établissement territorial de formation professionnelle des adultes) au conseil d'administration	<i>1 représentant de chacune des provinces, désigné par chacune des assemblées de Province hors ou en leur sein</i>
---	---

IFM-NC (Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie) au conseil d'administration	<i>2 membres pour la province Sud, désignés par celles-ci</i>
au conseil d'orientation	<i>Le directeur de la DENS ou son représentant</i>

M.I.J. (Mission insertion des jeunes) à l'assemblée générale	<i>5 représentants de l'assemblée de la Province Sud, élus en son sein</i>
	Le secrétaire général
	<i>Le chargé de mission aux droits des femmes</i>
	<i>Le directeur de la DEFE</i>
	<i>Le directeur de la DPASS</i>
	<i>Le directeur de la culture</i>
	<i>Le directeur de l'enseignement</i>
<i>Le directeur de la DJS</i>	

<i>au conseil d'administration</i>	Le président de l'assemblée, ou son représentant,
	<i>Le directeur de la DEFE</i>
	<i>Le président de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle</i>
	<i>Le président de la commission du développement économique</i>

Commission de validation des stages SAFIR	3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle
	<i>le président de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le président de la commission du développement économique de la province sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la mission d'insertion des jeunes de la province sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur du travail et de l'emploi ou son représentant</i>

SMA (service militaire adapté) <i>au Conseil de perfectionnement</i>	Titulaire	Suppléant
	<i>1 élu de l'assemblée de la province Sud, désigné par cette dernière</i>	<i>1 suppléant</i>

Mission « cadres avenir »	
<i>Groupe pilotage mission « cadres avenir »</i>	1 représentant de l'assemblée de province Sud
<i>Comité de suivi</i>	Le président de l'assemblée ou son représentant

Association Formation et Perfectionnement en Hôtellerie (AFPH-ECOTEL) <i>à l'assemblée générale</i>	Le président de l'assemblée ou son représentant
---	---

IFAP (Institut de formation à l'administration publique) <i>au conseil d'administration et au conseil de formation</i>	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
--	--

9. SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Commission territoriale du fonds national du développement du sport (FNDS)	Le président de l'assemblée, ou son représentant
---	---

Association Nouvelle-Calédonie 2011 <i>a l'assemblée générale</i>	Le président de l'assemblée, ou son représentant,
<i>au conseil NC 2011</i>	Le président de l'assemblée, ou son représentant,

Haut-Conseil du sport	<i>Une personnalité qualifiée désignée par le président de l'assemblée</i>
------------------------------	--

10. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

A) ENSEIGNEMENT

Pour les aides sociales relevant du secteur de l'enseignement, se reporter au secteur social (action sociale)

AJGJ (Association Jules Garnier pour un Juvénat Lycéen) à l'assemblée générale	<i>1 représentant de la province Sud</i>
--	--

Caisses des écoles aux comités	Caisse des écoles de Nouméa : <i>1 membre de l'assemblée de province</i>
	Caisse des écoles du Mont-Dore : <i>1 membre de l'assemblée de province</i>
	Caisse des écoles de Bourail : <i>1 membre de l'assemblée de province</i>
	Caisse des écoles de Dumbéa : <i>1 membre de l'assemblée de province</i>

Collèges aux conseils d'administration	1^{er} représentant	2^{ème} représentant (pour les collèges accueillant plus de 600 élèves)
Auteuil		
Baudoux (Nouméa)		
Boulari		
Kaméré		
Koutio		
Magenta (Nouméa)		
Mariotti (Nouméa)		
Normandie (Nouméa)		
Portes de Fer(Nouméa)		
Rivière Salée (Nouméa)		
Bourail		
Dumbéa-Katiramona		

Plum	
La Foa	
Païta	
Tuband	
Thio	
Yaté	

Lycées

au conseil d'administration

- Lycée Jules Garnier		
- Lycée polyvalent du Grand Nouméa		
- Lycée La Pérouse		
- L.E.P Commercial et Hôtelier		
- Lycée Professionnel Pétro Attiti		

Comité territorial de l'enseignement agricole

1 membre de chaque assemblée de province désigné en son sein

Commission des bourses avec affectation spéciale

1 représentant par province désigné chaque année par chacune des assemblées de province

Commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés)

3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle

Président : Le président de l'assemblée ou son représentant,

Le directeur de la DENS ou son représentant

Le directeur de la DAFI ou son représentant

Le directeur de la DPASS ou son représentant

Commission consultative des bourses de la Province (études supérieures ou spécialisées)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>Le président de la commission de l'enseignement</i>
	<i>Le directeur de la DENS ou son représentant</i>
	<i>Le chef du service de l'enseignement</i>
	<i>Le directeur de la DAFI ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>Le président de la commission de l'enseignement ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DENS ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DJS ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

Le jury du prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>Le président de la commission de l'enseignement ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DENS ou son représentant</i>

Conseil consultatif de l'éducation	<i>2 représentants de l'assemblée de la province Sud</i>
---	--

Conseil consultatif de la recherche	<i>1 membre de chaque assemblée de province ou son représentant</i>
--	---

Foyer tutorat (association)	<i>chacune province représentée par 1 membre de chaque assemblée</i>
------------------------------------	--

GRETA INTER PROVINCIAL DE NOUVELLE-CALEDONIE (fusion Greta Nord et Sud) <i>au Conseil inter-établissement (CIE)</i>	<i>1 élu représentant de chaque province</i>
<i>au Conseil de perfectionnement</i>	<i>1 représentant de chaque province concernée</i>

Conseil de la vie lycéenne	<i>1 conseiller provincial nommé par le vice-recteur sur proposition du président de l'assemblée,</i>
-----------------------------------	---

Commission locale d'attribution des bourses d'enseignement supérieur (MEDETOM)	Le président de l'assemblée ou son représentant,
---	---

Conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie	<i>Le président de la commission de l'enseignement ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DENS ou son représentant</i>

O.C.C.E. (Office central de la coopération à l'école de Nouvelle-Calédonie) <i>au conseil d'administration</i>	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i>
--	--

B) CULTURE

Commission des aides à la production audiovisuelle et cinématographique	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le directeur du patrimoine et des moyens de la province Sud ou son représentant</i>

	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>deux personnalités désignées pour deux ans par le président de l'assemblée de province en raison de leur compétence</i>

Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique : <i>au conseil d'administration</i>	Titulaire	Suppléant
	<i>2 représentants de la province Sud désignés en son sein</i>	<i>2 suppléants</i>

Jury de la bourse d'enseignement artistique	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le président de la commission de l'enseignement de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de l'enseignement de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>un ou plusieurs experts nommés par le président de la province Sud en fonction de la catégorie dans laquelle les candidats concourent. (...)</i>

Jury du dispositif de soutien à la création artistique (Aides à la production littéraire)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>une personnalité désignée pour deux ans par le président de l'assemblée de province en fonction de sa compétence ou de sa notoriété. (...)</i>

(Aides à l'édition)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>une personnalité désignée pour deux ans par le président de l'assemblée de province en fonction de sa compétence ou de sa notoriété. (...)</i>

(Aides à l'exposition)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>une personnalité désignée pour deux ans par le président de l'assemblée de province en fonction de sa compétence ou de sa notoriété. (...)</i>

(Aides à la création musicale)	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de l'assemblée ou son représentant
	<i>le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>une personnalité désignée pour deux ans par le président de l'assemblée de province en fonction de sa compétence ou de sa notoriété. (...)</i>

Commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement paysager	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Président : Le président de la commission de la culture ou son représentant
	<i>le directeur de l'équipement ou son représentant</i>
	<i>le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>le directeur du développement rural ou son représentant</i>

ADCK (Agence de Développement de la Culture Kanak)	<i>2 représentants de chaque assemblée de province</i>
---	--

Bibliothèque Bernheim <i>au conseil d'administration</i>	Titulaire	Suppléant
	<i>3 représentants de la province Sud désignés en son sein</i>	<i>3 suppléants</i>

CDP (Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de chaque province élu par chaque assemblée de province en son sein</i>
--	---

Commission des sites et monuments historiques	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	<i>Les présidents des commissions intérieures de l'assemblée concernées</i>
	Le directeur de la DCPS ou son représentant
	<i>3 personnes désignées par le président de l'assemblée, qualifiées en matière d'archéologie, d'architecture, d'histoire ou de culture</i>

Conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie	<i>1 représentant désigné par la province sud</i>
--	---

<i>au conseil d'administration</i>	
------------------------------------	--

CREIPAC (Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique) <i>au conseil d'administration</i>	Titulaire	Suppléant
	<i>1 représentant de la province Sud désigné en son sein</i>	<i>1 suppléant</i>

ECN (Ecole du Cirque de Nouméa)	<i>1 représentant de la province Sud</i>
--	--

Festival des arts du Pacifique <i>au comité organisateur</i>	<i>1 représentant de la province Sud</i>
--	--

FOL (Fédération des œuvres laïques) <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de la province Sud</i>
<i>à l'assemblée générale</i>	<i>Le représentant de l'assemblée au conseil d'administration</i>
	<i>Le directeur de la DPASS ou son représentant</i>

Musée d'histoire maritime <i>au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de la province Sud membre de droit</i>
--	--

Théâtre de l'Ile (association)	<i>1 représentant de la province Sud</i>
---------------------------------------	--

Association Ko We Kara <i>au conseil d'administration</i>	<i>Le président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant</i>
	<i>Le président de la commission de l'enseignement ou de la culture</i>
	<i>Le président de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs</i>

Association pour la promotion des musiques amplifiées (Le Mouv' Café-musiques) <i>au conseil d'administration</i>	Le président ou son représentant
---	---

Festival des arts du Pacifique <i>au comité organisateur</i>	<i>Le président de la commission de la culture</i>
--	--

11. SECTEUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

A) EQUIPEMENTS PUBLICS

CELECO-BTP (Cellule économique du bâtiment et des travaux publics)	<i>1 représentant de la province Sud</i>
Commission provinciale des lots industriels de DUCOS	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	président : Le président de l'assemblée de Province ou son représentant,
	<i>Le directeur de la DPM ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DEPS ou son représentant</i>
<i>Le chef du service topographique et foncier (DPM) ou son représentant</i>	
Commission provinciale de sécurité	<i>3 membres de l'APS désignés par cette dernière, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle</i>
	Le président de l'assemblée ou son représentant, président
	Le DEPS ou son représentant
SECAL (Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie) <i>à l'assemblée générale et au conseil d'administration</i>	<i>1 représentant de la Province Sud</i>
Commission administrative et de l'informatique	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i>

B) ENERGIE

Commission locale des dépôts d'hydrocarbures	<i>1 représentant de chacune des provinces</i>
---	--

ENERCAL <i>au conseil d'administration</i>	<i>3 administrateurs représentant chacun une province</i>
--	---

CTIEPS (Comité technique des installations électriques en province Sud)	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
	<i>Le directeur de la DEPS ou son représentant</i>

CTME (Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie)	<i>le président de l'assemblée ou son représentant</i>
---	--

C) TRANSPORTS

SAVEXPRESS <i>à l'assemblée générale et au conseil d'administration</i>	<i>6 élus de la province Sud</i>
---	----------------------------------

AIRCAL <i>au conseil d'administration et à l'assemblée générale</i>	<i>1 membre de l'assemblée de la province Sud</i>
---	---

Commission territoriale des transports routiers de personnes	<i>1 élu de chacune des provinces Nord, Sud et Iles Loyauté</i>
---	---

Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) <i>au conseil d'administration</i>	<i>Le président de l'assemblée ou son représentant</i>
---	---

La Prévention Routière (association) <i>au bureau du Comité directeur</i>	<i>Le président de l'assemblée ou son suppléant</i>
--	---

